

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction des routes et des mobilités

Service gestion du domaine public
Affaire suivie par Vincent Provoost
Tél.: 04.68.11.67.71

vincent.provoost@aude.fr

Carcassonne, le 14 mai 2019

Le Président du Conseil départemental

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
11560 FLEURY D'AUDE

Objet : Avis concernant le projet de ZAC du Moulin à Fleury d'Aude
Vos réf. : Votre courrier JM/MTM du 23 avril 2019
Mes réf. : SGDP/2019-0377

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier référencé ci-dessus par lequel vous sollicitez l'avis du Département de l'Aude sur le projet de la ZAC du Moulin à Fleury d'Aude.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-dessous, les éléments de réponse en ce qui concerne le volet « routes » :

- les deux jonctions sur la RD 1118 de la voie de contournement traversant la ZAC à aménager devront être réalisées conformément aux prescriptions techniques édictées par mes services ;

- à la suite de la réception des travaux et après production du plan de récolement, cette voie de contournement sera transférée au Département et ce transfert sera accompagné d'un échange domanial, à savoir la cession à la commune de Fleury d'Aude du tracé de la RD 1118 dans sa section comprise entre le futur giratoire sur l'avenue François Mitterrand et le carrefour du boulevard de la République avec la RD 618.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur des routes et des mobilités



Stéphane Gervais

Copie à : -DTN